Ville de Reuilly
02 54 03 49 00
mairie@reuilly.fr
www.reuilly.fr

LES ÉLUS VOUS INFORMENT

Retrouvez-nous sur nos réseaux :

NOVEMBRE 2020
N° 204

LE MOT DU MAIRE

Chers Amis Reuillois,

Le Conseil Municipal m'a élu à la fonction de Maire de Reuilly le 12 octobre dernier.

Je succède à Nadine BELLUROT avec fierté, plaisir et enthousiasme.

Depuis plus de six ans j'ai travaillé tous les dossiers et participé à toutes les décisions dans la plus grande proximité avec le Maire. Ma disponibilité a toujours été grande et constante.

Toutes les réalisations du mandat sont, bien sûr, le résultat d'un travail d'équipe, impulsé par le Maire. J'y ai pris toute ma part.

C'est pourquoi j'aborde cette nouvelle étape, avec vous et pour vous, avec envie et dynamisme.

Mon ambition, partagée par l'équipe, est bien entendu, de poursuivre avec la plus grande détermination, le programme d'actions sur lequel notre liste a été élue.

Pour autant, cela ne sera pas sans défis, sans challenges.

- La reconstruction de deux des trois ponts, près du camping, qui amputera significativement nos capacités d'investissements sur le mandat.
- Les conséquences à terme, de la présence probablement durable, du coronavirus Covid19 : davantage d'espaces pour les mêmes activités qu'elles soient culturelles, sportives, festives.
- La conception d'une organisation sociale « sans contact » qui permette à nouveau l'animation de la ville dans tous ses aspects.

Autant de sujets qui mobiliseront toutes nos énergies. Et parce que ces sujets sont d'intérêt général, je sais pouvoir compter sur chacune et chacun de vous pour réussir.

Mon engagement pour Reuilly est total.

En même temps, notre actualité, c'est bien sûr, l'accélération importante de la diffusion du virus. Reuilly, épargnée lors de la première vague, ne l'est pas à l'occasion de cette reprise, au point que des mesures nouvelles plus contraignantes pourraient être prises prochainement.

Une application stricte des mesures décidées par les pouvoirs publics est la condition essentielle pour freiner la propagation et soulager notre système de santé.

Je sais pouvoir compter sur tous pour une protection mutuelle efficace et je vous en remercie par avance.

Je remercie sincèrement les Associations locales qui ont, en conscience, annulé leurs principales manifestations. La municipalité vient de décider, à son corps défendant, l'annulation de la fête de Noël des enfants qui devait se tenir le 19 décembre prochain.

Toutes ces annulations ont bien entendu, des conséquences sur les activités et les finances des Associations. La sécurité sanitaire de la population est la contrepartie de ces décisions.

Merci encore pour cette manifestation exemplaire du civisme de nos responsables des Associations.

Bien à vous, Yves Guesnard

Installation du nouveau conseil municipal

Au cours de la séance du 12 octobre 2020, le conseil municipal de Reuilly a élu son Maire : M. Yves GUESNARD, précédemment 1er adjoint de Mme Nadine BELLUROT, désormais Sénatrice de l'Indre.

Voici la nouvelle composition du conseil municipal :

Le Maire

Yves GUESNARD

Les Adjoints au maire

Michel BRISSET

Marie-Christine GUILLEMOT

Christian DUPON

Erika JOLLY

Les Conseillers

Maryvonne POUX

Anaïs CHAMPEIX

Baptiste BRETON

Lucie VANNIER

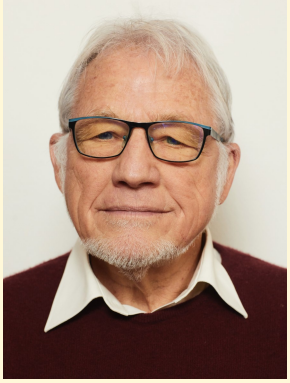

Jacques BRAGUY

Nicole BONIFACE

Jean-Jacques ONFRAY

Pierre LEBHAR

Carole BAPTISTA DE HORTA

Dominique PLAT

Sandrine PAIN

José-Manuel CARVALHO

Marine COUSSET

David GROLLEAU

Covid-19 : Dernières directives

- **Le port du masque est obligatoire dans l'ensemble des lieux publics clos.**
  Depuis le 18 octobre, le port du masque est également obligatoire aux abords des écoles lors de l'entrée et la sortie des enfants ainsi que sur le marché du vendredi matin.
- **Les fêtes privées sont interdites.**
- **Tout rassemblement de plus de 6 personnes est interdit** sur l'espace public.
- La règle du « **1 siège sur 2** » s'applique partout où cela est possible.
- Les bars et les restaurants sont tenus d'établir un cahier de rappel.
- **Les services auprès des aînés et des personnes isolées continuent** : les courses essentielles pourront être réalisées par les élus ou les agents municipaux. Les personnes concernées doivent rester à leur domicile, les élus ou les agents se chargeront de faire les déplacements nécessaires. Pour toute demande particulière sur ce service, contactez Aurélie DELABY au 06 30 58 90 70.

***La situation sanitaire évolue rapidement**. Les informations présentées dans ce feuillet ne sont peut-être plus à jour. En cas de doute, rendez vous sur le site internet ou la page Facebook de la commune ou sur le site internet du gouvernement : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/.*

Rappel : Masques offerts par le département

Il est toujours possible de retirer, pour vous même ou pour compte d'autrui, un masque en tissu, offert par le département, à la mairie de Reuilly aux horaires d'ouverture.
Tous les masques distribués sont agréés par la Direction Générale des Entreprises et sont lavables 50 fois.

La médiathèque met tout en œuvre pour votre sécurité

Il a été remarqué une baisse importante de fréquentation à la médiathèque. C'est pourquoi, nous souhaitons rappeler que **toutes les dispositions nécessaires sont prises pour assurer la sécurité de chacun. Les livres rendus sont tous désinfectés** et rangés seulement 24h après comme le protocole l'exige. Les surfaces et les poignées des portes sont nettoyées régulièrement. Enfin, le port du masque et la désinfection des mains sont obligatoires.

Centre de Loisirs

Vacances de Noël

Nous vous informons que **le Centre de loisirs sera fermé du 21 décembre au 3 janvier 2021 pour les vacances de Noël.**

Cap jeunesse

Les activités pour les adolescents ne reprendront pas, jusqu'à nouvel ordre.

Dématérialisation

Il est maintenant possible de réaliser les demandes d'actes directement depuis le site service-public.fr. Une démarche sécurisée fera parvenir à la mairie votre demande que nous traiterons dans les plus brefs délais. Un certain nombre d'autres démarches viendront bientôt rejoindre les demandes d'actes comme notamment le Recensement Citoyen Obligatoire.

Recrudescence des tapages

Les gendarmes de la Communauté de brigades du secteur d'Issoudun nous signalent une augmentation significative des interventions relatives à des **tapages nocturnes.**

Ils souhaitent rappeler que lorsque la gendarmerie constate un tapage, qu'il soit réalisé sur appel d'un riverain ou de l'initiative de la gendarmes, **le fauteur de trouble est systématiquement verbalisé.**

Le montant de l'amende est de 68 €, contravention de 3ème classe définie par l'article R.623-2, alinéa 1 du code pénal et réprimé par l'article R.623-2 alinéas 1 et 2 du code pénal.

Banque alimentaire

Voici les prochaines dates d'ouverture de la **Banque Alimentaire** :

- **mercredi 25 novembre**
- **mercredi 9 décembre**

Permanence des élus

La permanence des élus **se déroulera le lundi 9 novembre de 18h à 20h.**

Cette permanence vous permet de **rencontrer un ou plusieurs élus.**

Un graffiti à l'école élémentaire

C'est le 16 octobre que Monsieur le Maire, Yves GUESNARD a constaté les faits sous le préau de l'école élémentaire. Un graffiti ! Rassurons-nous, ce n'est pas ici un acte d'incivilité mais bien une **commande du corps enseignant avec la participation financière de la municipalité.** Cette fresque a été signée par **Ted Nomad** présent sur la journée. Très pédagogue, il a su expliquer cet art du graffiti et ses règles aux enfants émerveillés devant le résultat.

Sécheresse 2020

La commune va déposer en Préfecture un dossier pour faire reconnaître l'état de **catastrophe naturelle pour sécheresse relative à l'année 2020**.

Nous vous invitons à faire parvenir un historique d'apparition des fissures. **Cela permettra aux services municipaux de vous contacter si la commune est reconnue en état de catastrophe naturelle** pour la sécheresse 2020, afin que vous puissiez déposer votre demande dans les délais chez votre assureur.

Cette démarche ne garantit pas, à priori, la reconnaissance de catastrophe naturelle par les services de l'Etat.

Merci d'envoyer votre courrier avec vos coordonnées téléphoniques en mairie avant le 15 mars 2021.

Projets à venir

Ages et Vie

La commune va acquérir des terrains supplémentaires adjacents à ceux qu'elle détient déjà de l'ancienne déchetterie dans le cadre d'un projet de résidence pour séniors. L'achat de ces terrains a été voté au Conseil Municipal le 23 octobre.

Aménagement rue de la Gare

Dans le cadre d'un nouvel aménagement afin de sécuriser le passage à niveau se situant rue de la Gare, la municipalité a décidé d'acheter la maison qui fait l'angle avec le chemin de la Valterie.

Erratum : Installation d'un dentiste à Reuilly

La bonne nouvelle que nous vous annoncions dans « Les élus vous informent » du mois dernier n'en est finalement plus une. **Le Docteur DASCALU ne s'installera pas à Reuilly** pour raisons personnelles.

Ventes

Il reste **2 parcelles viabilisées** d'une superficie de 1241 m² et 1096 m² **au lotissement des Champs de Devant**. Elles sont à vendre au prix de 15 € le m². Renseignements à la mairie au 02 54 03 49 00.

Point sur les travaux

Travaux des ponts du Camping

La phase d'études suit son cours. Le bureau d'études Arcade a approfondi le diagnostic effectué par le l'ATD et qui avait été à l'origine de la mise en place du pont de secours.
Ce diagnostic conforte les constatations sur le pont n°2. Par contre, sur le pont n°1, situé entre le Camping et la station-service, **le diagnostic est plus pessimiste sur l'ampleur des travaux à réaliser.**
La CCPI a donc validé la demande du Bureau d'Etudes de faire **réaliser des études complémentaires** de géo-détection, marquage et géoréférencement des réseaux enterrés, ainsi que de la détection par carottage de présence de matériaux tels qu'amiante, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et de plomb.

◄ Vestiaire du stade stabilisé

La toiture du stade stabilisé a été refaite. Des gravats amiantés sont dans l'attente d'être évacués par une entreprise spécialisée.

Bancs « Reuilly » ►

Une nouvelle série de bancs à l'effigie de Reuilly ont été installés pour embellir notre commune. **Ce sont, au total, 22 nouveaux bancs qui ont été implantés.** D'autres suivront dans les prochains mois, notamment sur les bords de l'Arnon. Ils seront accompagnés de tables de pique-nique.

◄ Plaine de jeux du Cluzeau

Les travaux d'aménagement de la Plaine de jeux du Cluzeau se poursuivent avec l'installation de l'assainissement pour les sanitaires début novembre et la 1ère tranche des travaux d'aménagement paysager qui durera jusqu'au 12 décembre. Seront installés :

- De grands arbres et des arbustes
- Du mobilier fitness
- Des jeux pour enfants
- Des tables de pique-nique
- Un abris pour les utilisateurs du Pumptrack, proche du départ

Une reprise du tracé du parcours de santé ainsi que des terrains de pétanque va également être réalisée avec des matériaux plus adaptés.

▼ Aménagements floraux d'Automne

Les aménagements floraux de Toussaint et d'Automne ont commencé et se poursuivront jusqu'au 15 novembre.

Vente de bancs

La commune va proposer à la vente les bancs qui ont été retirés lors du remplacement par les nouveaux en métal. Ces bancs seront proposés au tarif fixe de 15 €. Les premiers arrivés seront les premiers servis. Réservations en mairie.

Nouvelle activité professionnelle

Avec de nouveaux aménagements, le Café de Paris propose depuis plusieurs semaines **des Pizzas et des Burgers**, sur place ou à emporter.

Plus de renseignements au :
06 62 05 23 67

Café de Paris
Reuilly
Bar - Française des jeux - Tabac

Réservations de la cantine scolaire

Nous aimerions rappeler quelques points quant à la réservation des repas de la cantine scolaire pour les enfants.

Portail-Famille

Le nouveau portail, mis en place depuis septembre, vous permet une flexibilité de réservation : soit à la semaine, pour les parents ne disposant pas de planning fixe ou connu à l'avance ; soit jusqu'à deux mois dans les cas de réservations avec une régularité évidente. Si tel est le cas, **vous pouvez dès maintenant réaliser ou vérifier vos réservations jusqu'à Noël.**

Importance des réservations

Le système de réservations de la cantine permet à la mairie de commander, au plus juste, le nombre de repas auprès de la cuisine centrale **afin qu'il n'en manque aucun mais également pour éviter tout gaspillage**.

Protocole sanitaire et priorités

Le protocole sanitaire de la rentrée est toujours en vigueur à la cantine scolaire. Celui-ci ne permet malheureusement pas d'accepter autant d'enfants que l'an passé dans les locaux. C'est pourquoi nous demandons aux familles ayant la possibilité de garder leur enfant pour le déjeuner de l'envisager afin de permettre tout le monde d'être accueilli dans le respect du protocole.

Urbanisme : Fiche-conseil « travaux sur une construction existante »

3/4 : Ravalement

Les travaux de ravalement sont considérés comme une remise à l'état initial du bâtiment. Dans ce cas-là seulement, aucune démarche n'est nécessaire.

Exception : les travaux de ravalement effectués **dans le périmètre des abords d'un monument historique** (comme en centre-bourg, rue de l'Égalité, avenue Wilson, route d'Issoudun, à la Ferté ou à l'Ormeteau) **sont soumis à Déclaration Préalable** (article R.421-17-1 du code de l'urbanisme). **La zone UV** (qui concerne La Ferté) **est aussi concernée par cette obligation de déposer une Déclaration Préalable** pour tout ravalement conformément à la délibération de la CCPI du 30 janvier 2020 présentant les décisions connexes à l'approbation du PLUi.

Les plans des périmètres de protection des Monuments Historiques (PPMH) sont consultables en mairie.

Avant tout projet, il est nécessaire de se renseigner auprès de la mairie ou sur le site https://www.service-public.fr/. Ne prenez pas le risque d'engager des travaux sans autorisation.

Concours de décorations et d'illuminations de Noël

Cette année, la municipalité organise **un concours de décorations et d'illuminations de Noël**. Il vous est possible de décorer votre façade, votre jardin, votre balcon ou votre fenêtre. **Le bulletin d'inscription est à retourner en mairie jusqu'au 28 novembre inclus.** Retrouvez le règlement et le bulletin d'inscription ci-dessous, à la mairie et sur notre site internet. Bonne chance à tous !

Mon plus beau Noël ! Concours d'illuminations

Demande d'inscription

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____

Bâtiment : _____ Étage : _____ Téléphone : _____

Mail : _____

Demande d'inscription pour concourir dans la catégorie :

☐ Maison et jardin ☐ Fenêtre et balcon ☐ Commerce et vitrine

Je déclare accepter sans réserve le règlement du concours ainsi que les décisions du jury.

Fait à Reuilly, le _____. Signature :

Règlement du concours municipal de décoration et d'illuminations de Noël 2020 « Mon plus beau Noël »

Article 1 : Organisateur du Concours

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la ville de Reuilly organise un concours des décorations et illuminations de Noël.

Article 2 : Objet du concours

Le concours des décorations et illuminations a pour but de donner aux fêtes de fin d'année une ambiance féerique et lumineuse.

Il a pour objet de sélectionner et de récompenser l'investissement et l'implication des reuillois dans la décoration de leur façade et jardin. Ces réalisations sont le résultat d'une démarche volontaire. Il s'agit de réaliser l'illumination et décoration de façade de maisons, de jardins, situés sur le territoire communal et visibles de la voie publique.

Article 3 : Conditions de participation

La participation à ce concours est gratuite et exclusivement réservée aux habitants de la ville de Reuilly, mais aussi aux commerces.

Les membres du jury sont exclus du concours.

Les membres du jury s'interdisent de pénétrer sur les propriétés privées.

Les illuminations et décorations doivent être visibles de la rue ou de la route entre 17h30 et 21h30.

Le passage du jury ne se fera qu'une seule fois et passera de manière aléatoire.

Les participants gagnants sur l'année 2020, pourront participer aux concours des illuminations et décorations de Noel 2021 mais ne pourront accéder au podium pour laisser la chance et l'envie à tous les Reuillois.

Les Reuillois désirant participer au concours doivent :

Compléter le bulletin d'inscription disponible en mairie ou sur le site internet de la ville www.reuilly.fr ou sur notre feuillet mensuel « les élus vous informent »

Lire le règlement, compléter et signer le bulletin d'inscription

Le retourner en mairie sur place ou par courrier au : 6 place des écoles – 36260 Reuilly au plus tard le samedi 28 Novembre 2020.

Article 4 : Date du concours

Pour être primés au présent concours, les lieux doivent être illuminés du 05 décembre 2020 au 03 Janvier 2021.

Article 5 : Critère de jugement et de notation

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants :

Qualité : effet d'ensemble des illuminations et décorations : 8 points

Sens artistique : l'harmonie entre les illuminations et les décorations, la créativité et l'originalité des décors : 8 points

Les décorations « de jour » (non lumineuses) seront valorisées lors de la notation par les jurés : 4 points

Conseil : pour la protection de l'environnement, optez pour des ampoules leds à faible consommation, des décors fluorescents, à Energie solaire, etc. Ce critère n'est cependant pas pris en compte lors du jugement.

Article 6 : Composition du jury

Le jury est présidé par Monsieur Baptiste BRETON, Conseiller municipal de la ville de Reuilly. Il est composé de membres du Conseil Municipal.

Article 7 : Responsabilité et sécurité

Les illuminations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. Il revient aux participants de prendre en charge les assurances nécessaires à la réalisation de leur installation. La municipalité ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit.

Article 8 : Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraine, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

Article 9 : Modification du règlement

La ville se réserve le droit de modifier le présent règlement avant chaque édition du concours.

Article 10 : Attribution et remise des prix

Les résultats seront communiqués le jour de la remise des prix qui aura lieu lors des Vœux du Maire en Janvier 2021. L'important étant de participer, les gagnants seront nombreux.

Article 11 : Protection des données

Les informations recueillies dans ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Mairie de Reuilly pour permettre le passage du jury et informer les personnes, qui se sont portées candidates au concours de décorations et illuminations de Noël de 2020 de la commune de Reuilly, du résultat de celui-ci.

En nous renseignant vos coordonnées, vous consentez à être recontacté après la délibération du jury.

Les données collectées (nom, prénom, mail, adresse, numéro de téléphone) ne seront communiquées qu'aux agents des services de la Mairie et aux personnes en charge du concours.

Les données sont conservées pendant 1 année à compter de leur réception à la mairie. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à la mairie de Reuilly par mail à mairie@reuilly.fr ou par courrier à Mairie de Reuilly, 6, place des Écoles, 36260 Reuilly.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Prochaines manifestations (prévisionnel selon conditions sanitaires)

- **Du 24 octobre au 2 décembre :** Expositions de Françoise RAVENEAU et d'Amédée à la Maison de Reuilly. *(informations ci-dessous)*
- **6 novembre :** Assemblée Générale de la Gymnastique Volontaire à la Salle des fêtes.
- **6 novembre :** Assemblée Générale de Reuilly Pétanque à la Salle des fêtes.
- ~~**7 novembre :** Bal organisé par l'Union Sportive Reuilloise à la Salle des fêtes. Annulé.~~
- ~~**8 novembre :** Marché de l'avent organisé au Domaine Cordier à La Ferté. Annulé.~~
- **8 novembre :** Ramassage des déchets avec les Éco-juniors. *(informations ci-dessous)*
- **11 novembre :** Commémoration organisée par la municipalité et les Associations patriotiques au monument aux morts. **6 personnes maximum sur place.**
- ~~**15 novembre :** Bourse aux jouets organisée par les Chtis Drôles à la Halle Jean-Pierre BERLOT. Annulée.~~
- **20 novembre :** Assemblée Générale du Comité des fêtes à la Salle des fêtes.
- ~~**22 novembre :** Rifles organisées par le Comité des fêtes à la Salle des fêtes. Annulées.~~

Les ÉCO juniors

Justine et Léonie proposent à nouveau de se retrouver pour un ramassage des déchets dans les rues de notre ville.

Dimanche 8 novembre de 10h à 12h

Rendez-vous devant la mairie de Reuilly.

Le port du masque est obligatoire

Rappel : n'oubliez pas de porter des vêtements longs, des chaussures adaptées et des gants.

PASSEPORT DU CVSME — Tu es élève en CM2 ? Cette action te permettra d'obtenir une vignette !

Projet d'exposition

La médiathèque souhaite organiser **une exposition de photos de classes d'autrefois et d'aujourd'hui** des écoles de Reuilly. Si vous souhaitez prendre part à l'exposition, contactez Muriel MOREAU à la médiathèque au 02 54 21 79 67.

Associations

L'association Entraide Reuilloise a repris l'aide aux devoirs tous les jeudis entre 16h30 et 18h, hors vacances.